

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 3 octobre 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016**

**2016 DJS 41** Plan Nager à Paris – Subventions (104 300 euros) et conventions avec 3 clubs résidents de natation.

**M. Jean-François MARTINS, rapporteur**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération JS-09-162 relative à la réforme des critères d'attribution des subventions aux associations sportives au titre du sport de proximité ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel M<sup>me</sup> la Maire de Paris lui propose, dans le cadre du Plan Nager à Paris d'approuver un dispositif de soutien aux clubs parisiens de natation et 3 conventions de Club résident avec le Club des nageurs de Paris (CNP), le Sporting Club Universitaire de France (SCUF) et le Neptune Club de France (NCF) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-François MARTINS, au nom de la 7<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les trois conventions pluriannuelles ci-jointes prévoyant l'attribution des subventions visées aux articles 2 à 4 et les conditions de ce soutien.

Article 2 : Une subvention de 43 300 euros est attribuée au Club des nageurs de Paris (n°18392 (D01040 / 2016\_00958) au titre de la saison 2016-2017.

Article 3 : Une subvention de 30 000 euros est attribuée au Sporting Club Universitaire de France (SCUF) (n°16711 (D01353) / 2016\_00808) au titre du financement de sa section natation pour la saison 2016-2017.

Article 4 : Une subvention de 31 000 euros est attribuée au Neptune Club de France (n°17506 (D05935) / 2016\_04427) au titre de la saison 2016-2017.

Article 5 : La dépense correspondante de 104 300 euros sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 40, ligne VF88001, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**